Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Band: 12 (1886)

Heft: 1

Artikel: Fontaine monumentale projetée sur la place de Montbenon

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-12931

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

	Noms	Date du décès	Cantons
MM.	Charles Nicati, arch.	7 février 1884	Vaud.
	Auguste Krieg, arch.	20 nov. 1884	Vaud.
	Jean Würth, ing. cant1	17 aoùt 1884	Genève.
	Gustave Bridel, ing.	3 déc. 1884	Vaud et Berne
	Otto Drossel	6 janvier 1885	Argovie.
	R. Stänz, ing.	27 février 1885	Argovie.
	Salzmann, ing.	24 mai 1885	Zurich.
	Curty, entrepreneur	29 mars 1885	Zurich.
	CF. Rothpletz, arch.	23 avril 1885	Argovie.
	Dardier, ing.	25 mai 1885	Saint-Gall.
	Bareis, arch. de la ville de Stuttgart	12 juillet 1885	
	Holzhalb, artiste peintre	6 août 1885	Zurich.
	William Fraisse, ing.	19 août 1885	Vaud.

N'est-ce pas, messieurs, une remarquable coïncidence que celle qui réunit dans cette même liste les noms de trois hommes qui ont consacré leurs talents à la même grande entreprise nationale de la correction des Eaux du Jura; deux d'entre eux, MM. La Nicca et Fraisse, sont arrivés, chargés de jours, au terme de leur carrière; le troisième, M. Bridel, a été enlevé du milieu de la vie active où il semblait avoir à rendre encore des services distingués à son pays.

Relevons aussi parmi cette longue liste les noms de MM. Dardier, président de la section de Saint-Gall, ce collègue si aimable et si fidèle à nos réunions suisses et si dévoué au bien public dans son canton; — de Jean Würth, ingénieur cantonal de Genève, enlevé si inopinément par une cruelle maladie; — d'Auguste Krieg, architecte-entrepreneur, dont l'une des dernières entreprises a été la restauration de la cathédrale de Lausanne; — de Bertolini, membre honoraire de notre Société, bienfaiteur de son village natal en Italie et créé chevalier de la Couronne d'Italie.

Messieurs, je vous invite à vous lever tous ensemble en signe de respect pour la mémoire des collègues que la mort nous a enlevés depuis notre dernière assemblée.

Messieurs et chers auditeurs!

J'ai cherché par ce qui précède à vous rendre un compte approximatif de l'activité déployée par le pays depuis un quart de siècle environ; il m'a manqué beaucoup de données; il m'a manqué le talent de narrateur de nos écrivains, tels que les Vulliemin, les Juste Olivier, les Rambert, je vous renvoie à leurs écrits qui vous peindront le canton de Vaud en de plus vives couleurs.

Messieurs et chers collègues de la Société suisse, qu'il me soit permis d'exprimer le vœu sincère d'avoir excité votre désir de connaître mieux encore le canton de Vaud, de vous avoir invités à le parcourir plus en détail et à vous reposer quelques jours auprès de nous et de vous en faire emporter un heureux souvenir.

Messieurs et chers collègues de la Société vaudoise : Dieu nous a accordé de naître et de vivre dans un beau pays ; consacrons tous ensemble nos forces, notre intelligence et nos lumières à la prospérité matérielle et morale de son peuple et de nos chers concitoyens!

FONTAINE MONUMENTALE

PROJETÉE SUR LA PLACE DE MONTBENON (AVEC DEUX PLANCHES)

Ensuite du beau don de 20 000 fr. fait par M. Dapples ancien syndic de Lausanne, pour l'érection d'une fontaine monumentale, destinée à être placée aux abords du nouveau tribunal fédéral, sur la place de Monthenon, la municipalité de Lausanne ouvrit un concours public afin d'obtenir des projets. Dix concurrents envoyèrent des plans; deux des projets (X. Y. Z et Biblis) étaient en outre accompagnés d'une maquette en plâtre.

Le jury, composé de MM. Bezencenet et Maget, architectes à Lausanne, et de M. Doret, sculpteur-marbrier à Vevey, estima qu'aucun des projets présentés n'était exécutable sans modifications importantes. Il accorda cependant un second prix de 500 fr. au projet « Urbs » présenté par M. Girardet, architecte à Lausanne, puis un troisième prix de 300 fr. à MM. B. Recordon, architecte, à Lausanne; Iguel, sculpteur, et Fasanino, sculpteur-décorateur, tous deux à Genève, pour le projet X. Y. Z.

Les projets présentés peuvent se diviser en deux groupes. L'une des idées consistait à faire un jet d'eau avec bassin et vasques circulaires, symétrique par conséquent suivant tous ses axes; l'autre disposition, au contraire, consistait à adapter la forme de la fontaine à l'emplacement proposé. De là l'idée d'une pièce d'eau semi-circulaire avec fontaine ou château d'eau dans l'axe de la façade orientale du tribunal fédéral.

1. M. Girardet a adopté le premier parti pour son projet. (Pl. I.). D'un bassin circulaire émerge un piédestal supportant une grande vasque en pierre. Quatre chimères en bronze accroupies sur des consoles en encorbellement contre une colonne composite en marbre rose, qui s'élève du centre de la vasque, rejettent l'eau par la gueule. L'eau jaillit dans la vasque et retombe de là dans le bassin inférieur. La colonne est surmontée d'une statue debout, représentant la ville de Lausanne, le front ceint de tours et appuyée sur son bouclier.

L'ensemble est séduisant comme silhouette, le rendu est fait avec beaucoup de talent.

Le raccord du pied de la vasque avec le bassin inférieur n'est cependant pas heureux. L'exécution du projet serait difficile et son coût supérieur à la somme allouée. Où trouver par exemple une vasque monolithe en pierre de 7^m50 de diamètre. D'un autre côté, si l'on réduisait les dimensions du projet, l'effet serait-il encore satisfaisant?

2. Le projet X. Y. Z (Pl. II) part d'un tout autre point de vue. Il se compose d'une pièce d'eau semi-circulaire ouverte du côté du tribunal et tournant sa convexité du côté de la ville. Une balustrade en pierre entoure la partie circulaire; la fontaine proprement dite est placée dans l'axe du tribunal et du côté de la ville; elle se compose d'un piédestal carré orné de bas-reliefs et décoré de deux grandes consoles sur les faces latérales. L'eau s'échappe d'une tête de Fleuve et jaillit dans un premier bassin pour, de là, retomber dans la pièce d'eau. Le piédestal est surmonté d'une statue de la ville, assise, la tête couronnée de murailles crénelées, et tenant à la main une palme.

Le projet serait charmant placé au fond d'une pelouse de gazon; il pourrait être apprécié par un spectateur adossé à la

façade latérale du tribunal. L'effet serait au contraire beaucoup moins heureux pour le promeneur débouchant de la rue du Grand-Chène et qui verrait, tournée contre lui, la face convexe de la pièce d'eau et la face postérieure de la fontaine et de la statue.

Le premier bassin placé devant la fontaine n'est pas non plus d'un effet heureux, il est fait pour être placé sur le sol et non point pour émerger d'une pièce d'eau. Ce défaut peu sensible sur le dessin est révélé par la maquette.

3. Plusieurs autres projets sont encore remarquables. Citons entre autres le projet « 20 000 francs, » simple et bien étudié ; c'est un jet d'eau avec bassin et vasques en pierre. Le projet Biblis est dans le même genre.

Le concours « Sylvia » consiste en un véritable château d'eau avec pièce d'eau en exèdre ; il est excessivement intéressant comme détails et habileté de rendu. Malheureusement il masquerait en partie par sa hauteur (12 mètres) la façade du tribunal. Son coût excéderait probablement de quatre ou cinq fois la somme disponible.

Enfin un autre projet, intéressant comme habileté de main, rappelle le motif de la fontaine des Innocents.

Il résulte des plans exposés et de l'examen des projets primés que la question n'est point encore résolue et doit être étudiée à nouveau avant de pouvoir mettre un projet à exécution.

Nous faisons suivre ces notes générales de la description détaillée du projet X. Y. Z. par l'un de ses auteurs, M. l'architecte B. Recordon.

Projet de MM. B. Recordon, architecte, Ch. Iguel, statuaire, et D. Fasanino, sculpteur-décorateur.

La partie de la place de Montbenon s'étendant à l'est du palais de justice se prête mal, par le fait de sa conformation irrégulière, à l'établissement d'une fontaine monumentale telle qu'on les conçoit généralement, c'est-à-dire comprenant des vasques circulaires superposées avec plus ou moins d'habileté ou groupées symétriquement autour d'un axe vertical nettement accusé.

Ce type de fontaine, malheureusement un peu banal, s'impose cependant et est susceptible de produire un fort bel effet, lorsqu'il est placé au centre d'une place régulière ou tout au moins au point d'intersection d'artères importantes; il est inadmissible par contre sur une place irrégulière, sans axe, sur laquelle il se dresserait comme un jalon, accusant précisément les défectuosités qu'il s'agit au contraire de dissimuler.

Pour le promeneur venant de la ville, la perspective de la place de Montbenon est limitée en grande partie par la façade latérale du palais de justice, et c'est sur ce fond d'architecture peu apte à former repoussoir et en tout cas écrasant que se détacherait la silhouette de notre édicule de dimensions nécessairement restreintes.

On remédierait à cet inconvénient en interposant un rideau de verdure entre la fontaine et le bâtiment, c'est-à-dire croissant dans le grand parterre ovale à l'est de ce dernier, mais il me sera permis d'objecter que ce massif, qui devrait être d'une certaine importance pour remplir son but, serait trop rapproché du palais et supprimerait en outre toute corrélation entre ce dernier et la fontaine, au grand détriment de l'effet d'ensemble.

Ne serait-il pas bien préférable de profiter de ce nouvel élément décoratif pour compléter le cadre du palais, motif central de toute importance qu'on ne saurait ignorer dans les transformations présentes et futures de Montbenon.

Ces préliminaires étaient indispensables pour faire connaître au lecteur le point de vue auquel les auteurs se sont placés pour élaborer leur projet.

Par la simplicité de ses lignes ainsi que par le caractère de son architecture, notre fontaine se relie complètement soit avec le palais de justice, soit avec son cadre architectural qu'elle tend à compléter avantageusement du côté du levant.

Développée surtout dans le sens horizontal, elle épouse parfaitement la forme de l'emplacement imposé par le programme. Un hémicycle de verdure de hauteur limitée l'entoure à l'est, lui sert de fond, tout en masquant pour le visiteur venant de la ville la base de la façade latérale de l'édifice, le renseignant ainsi à première vue sur l'importance relative de cette façade.

Le centre de la composition est occupé par un haut piédestal surmonté d'une « ville de Lausanne, » symbolisée par une figure assise sur des monts enlacés de vigne; une main s'appuie fortement sur ces monts, l'autre porte une branche d'olivier, emblème de la sagesse; l'un de ses pieds repose à mi-hauteur, l'autre est baigné par les flots du lac.

Un jet puissant, de 15 à 20 litres d'eau par seconde, jaillit de la bouche du « Rhône, » masque décorant la face du piédestal, tombe dans un premier bassin et s'épanche de là dans une grande nappe inférieure à niveau très bas, entourée en partie par une balustrade en pierre.

Sur le devant, cette balustrade est arrêtée par deux piédestaux portant des chimères à silhouette accentuée.

Un bassin simplement utile, une plaque de marbre avec dédicace rappelant le nom du généreux donateur, procureraient l'intérèt voulu à la face postérieure du monument.

Toute la partie architecturale de la fontaine serait construite en Arvel, la meilleure et la plus belle roche du pays; la statue de la ville de Lausanne est projetée en marbre de Carrare, les chimères en roche d'Hauteville.

Le coût complet de l'édicule, canalisations non comprises, ne dépasserait pas une trentaine de mille francs.

Lausanne, décembre 1885.

BATIMENT D'ÉCOLE A LAUSANNE

RAPPORT DU JURY SUR LES PLANS DE CONCOURS

A Monsieur le syndic et Messieurs les membres de la municipalité de Lausanne.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'examen des plans de concours d'un bâtiment d'école supérieure pour jeunes filles dont vous avez bien voulu nous charger.

22 projets présentés par 21 concurrents ont été soumis à notre appréciation; ce sont, d'après leurs numéros d'ordre : No 1. Eve. No 5. Léman II (encre bleue).

2. Liberté et patrie.

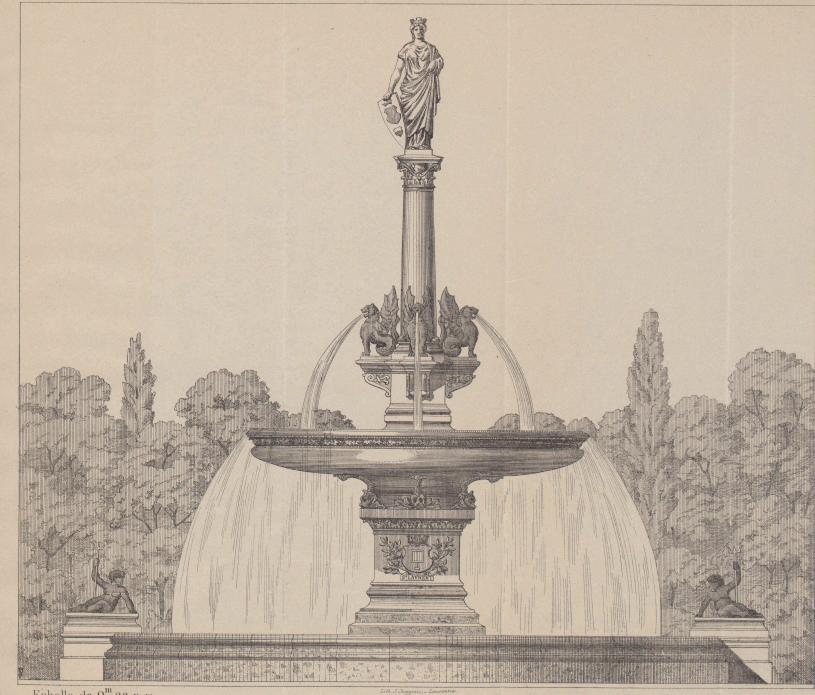
6. Etude.

3. Croix de Savoie sur fond d'or.

7. Mens sana in corpore sano.

4. Vale.

8. A.



Echelle de O. 02 p.m.

Afranois archis

